

Conditions d'affiliation à Agroecology Works!

1. Valeurs fondamentales

L'association Agroecology Works! (AEW) est un réseau d'organisations et de personnes engagées qui sont convaincues qu'une transformation fondamentale de notre système agricole et alimentaire est nécessaire de toute urgence. Les personnes qui cultivent, transforment, commercialisent et mangent les aliments doivent être au centre de l'attention et de l'action - et non les profits de certains acteurs puissants du système alimentaire. L'agroécologie est la voie vers un système agricole et alimentaire durable, équitable et sain pour tous.

L'association réunit en Suisse des acteurs issus de la pratique, de la science, de la politique et de la société civile afin d'établir l'agroécologie comme modèle pour une transformation durable et globale de notre système alimentaire. Les membres de l'association travaillent déjà, dans leur domaine, à une transition agroécologique. Notre compréhension de l'agroécologie se base entre autres sur les 13 principes selon HLPE 2019 (voir page 2) et sur la définition du mouvement paysan La Via Campesina (Déclaration de Nyéléni : International Forum for Agroecology, 2015).

2. Qui peut devenir membre?

Les membres de l'association sont des personnes individuelles et des membres collectifs ayant leur siège en Suisse, qui partagent les valeurs fondamentales d'AEW et qui s'engagent pour une transformation fondamentale du système agricole et alimentaire dans un ou plusieurs des domaines mentionnés ci-dessous (13 principes de l'agroécologie).

Les personnes ou organisations qui remplissent un ou plusieurs des critères d'exclusion mentionnés comme "Red Flags" (voir page 3) ne peuvent pas devenir membres.

3. Comment devenir membre?

Courte lettre de motivation à l'adresse contact@agroecologyworks. La lettre de motivation doit contenir :

- Mentionner les principes et mesures mis en œuvre pour promouvoir l'agroécologie.
- Approbation des valeurs fondamentales et des principes de l'agroécologie mentionnés ici.

Joindre à la demande si existant :

- Lien vers le site Internet de l'organisation, y compris les lignes directrices/la vision.
- Articles de presse sur l'organisation
- Référence à une ou plusieurs organisations membres d'AEW (y compris la personne de contact).

La direction examine les demandes et décide avec le comité de l'admission provisoire, en se basant sur les points mentionnés au chapitre 2 et sur la stratégie de l'association. L'admission formelle de nouveaux membres est de la compétence de l'assemblée générale.

4. Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont fixées par l'assemblée générale (selon les [statuts](#)). Elles sont facturées après l'assemblée générale annuelle et s'élèvent actuellement à

Chiffre d'affaires en CHF	Cotisation en CHF
< 100'000	Mindestbetrag 100.-
100'000 – 500'000	250.-
500'000 – 1'000'000	500.-
>1'000'000	1000.-
Cotisation pour les membres individuels	20.-

5. Principes de l'agroécologie

(sur la base de HLPE 2019, traduction allemande Kummer & Jacobi 2023, répartie entre l'agroécosystème et le système alimentaire)

1. Recyclage

L'utilisation de ressources locales et renouvelables est encouragée. En outre, les cycles de ressources sont fermés en recyclant les nutriments et la biomasse.

2. Réduction des intrants

L'utilisation d'engrais et de pesticides de synthèse est réduite ou éliminée grâce à l'application de méthodes d'exploitation écologiques. Cela crée une indépendance vis-à-vis des intrants externes (et donc des multinationales agricoles).

3. Santé du sol

La santé du sol est favorisée par le maintien de la diversité des organismes vivants du sol.

4. Bien-être des animaux

Le bien-être et la santé des animaux sont garantis.

5. Biodiversité

La biodiversité, au sens d'un grand nombre d'espèces et de variétés adaptées localement et génétiquement diversifiées, est maintenue et améliorée.

6. Synergies

Les interactions écologiques et les synergies entre les éléments de l'agroécosystème (plantes, animaux, sol, eau...) sont encouragées.

7. Diversification économique

La résilience des exploitations agricoles est renforcée par la diversification des revenus, en soutenant l'indépendance vis-à-vis des intrants externes et en créant des opportunités de création de valeur ajoutée.

8. Co-creation de savoir

La création commune et l'échange horizontal de connaissances sont encouragés. La collaboration entre différents acteurs sur un pied d'égalité est renforcée.

9. Valeurs sociales et alimentation

La culture, l'identité et les traditions de la population locale sont prises en compte, l'égalité des sexes est encouragée et une alimentation saine, équilibrée et de saison est rendue possible.

10. Equité

Des moyens d'existence dignes et stables pour tous les acteurs du système alimentaire, basés sur le commerce équitable, l'emploi équitable et le traitement équitable des droits de propriété, sont encouragés. Les marchés locaux et la création de valeur ajoutée sont renforcés.

11. Participation

Les relations de pouvoir doivent être brisées en permettant une plus grande participation des producteurs* et des consommateurs* de denrées alimentaires aux processus de décision et en encourageant des formes d'organisation sociale à différents niveaux du système alimentaire.

12. Gestion des terres et des ressources naturelles

Les ressources naturelles et génétiques telles que les semences, la biodiversité, la terre, l'eau, mais aussi les connaissances, restent entre les mains des personnes qui produisent les aliments.

13. Mise en réseau

La mise en réseau et la confiance entre les producteurs et les consommateurs sont renforcées en favorisant des circuits de commercialisation équitables et courts plutôt que des chaînes d'approvisionnement linéaires.

6. Red Flags - Critères d'exclusion

(voir Moeller et al., 2023)

L'agroécologie est un mouvement mondial. En conséquence, nous nous appuyons sur le travail d'autres acteurs au niveau international pour définir les critères d'exclusion pour l'adhésion à AEW. Nos critères d'exclusion ont été élaborés dans le cadre d'une "communauté de pratique" comprenant des organisations de la société civile, des associations d'agriculteur·ices et des institutions internationales comme la FAO (voir Moeller et al., 2023 : Measuring agroecology : Introducing a methodological framework and a community of practice approach).

Organismes génétiquement modifiés (OGM)

Promotion et utilisation des OGM et des technologies d'édition du génome qui y sont liées.

Substances chimiques de synthèse

Promotion des engrains et pesticides chimiques de synthèse.

Monocultures

Promotion et utilisation de monocultures au détriment de stratégies de culture diversifiées.

Productivité

Focalisation primaire sur la productivité, qui entraîne une destruction des écosystèmes vitaux et des services qu'ils fournissent.

Systèmes de semences

Promouvoir les réglementations et les pratiques qui entravent ou détruisent les systèmes de semences locaux et gérés par les agriculteur·ices (par exemple, promouvoir les droits de propriété intellectuelle sur les ressources naturelles, comme le brevetage des semences ou des caractéristiques spécifiques des plantes).

Élevage en batterie

Concentration sur l'élevage technicisé et intensif dans de grandes exploitations (élevage de masse).

Discrimination

Exclusion et discrimination des femmes et des groupes marginalisés, racisme et sexism.

Aliments transformés

Promouvoir les aliments industriels fortement transformés (à faible valeur nutritionnelle).

Extractivisme

Promotion de la production extractive de matières premières, qui entraîne l'épuisement des ressources locales et nuit à la création de valeur ajoutée locale.

Droits de l'homme

Promouvoir des pratiques qui violent les droits (y compris les droits coutumiers), contribuent au déplacement des populations locales et/ou à l'appropriation des terres et des ressources, ignorent le droit au consentement libre, préalable et éclairé (Free Prior Informed Consent) des communautés locales concernées et bloquent la participation des communautés locales concernées.